

Conseil municipal, séance du 27 janvier 2011

Vu les travaux de rénovation de la bibliothèque municipale prévus dès le mois de janvier 2011 ;

Vu l'étude effectuée tant par le bureau d'architectes que par les services de l'administration ayant conclu que le mobilier, datant de 1968, n'était plus adapté aux utilisateurs ;

Vu le rapport de la Commission de la culture, séance du 10 janvier 2011 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 17 janvier 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par **31 oui**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 250'000.-- destiné au remplacement intégral du mobilier de la bibliothèque municipale sise au 70, route du Pont-Butin ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 506, compte 300020.506535 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 146, compte 300020.146001 ;
4. d'amortir cette somme en 8 ans dès 2012, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 300020.331000.

Conseil municipal, séance du 27 janvier 2011

Vu que la rue des Bossons et le chemin de la Caroline sont deux axes majeurs du périmètre du Petit-Lancy ;

Vu l'important transfert de charge de circulation sur la rue des Bossons, suite aux travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) ;

Vu l'état de dégradation du chemin de la Caroline rendant inéluctable une remise en état urgente de la chaussée ;

Vu que les travaux envisagés comprendront également la remise en état des collecteurs existants par des actions très ciblées ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 décembre 2010 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 17 janvier 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par **27 oui / 0 non / 3 abstentions**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 3'990'000.-- destiné au réaménagement des chaussées, à la création d'un giratoire, ainsi qu'à la remise en état des collecteurs pour les routes suivantes :
 - Rue des Bossons (y.c. giratoire), Fr. 1'925'000.--
 - Au chemin de la Caroline, Fr. 2'065'000.--
2. de comptabiliser ces dépenses aux comptes des investissements, rubrique 501, comptes 623014.501320, respectivement 623021.501761,
3. de porter ces sommes au bilan, rubrique 141, comptes 623014.141041, respectivement 623021.141011,
4. de financer partiellement ce crédit par une subvention du Fonds cantonal d'assainissement des eaux, rubrique 62.611, et une subvention fédérale OPB, rubrique 62.660. Ces recettes n'étant pas encore estimées en l'état.
5. sous réserve du disponible sur les fonds de la taxe d'équipement et d'écoulement, d'amortir les sommes nettes en 30 ans dès 2012, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000.

Conseil municipal, séance du 27 janvier 2011

Vu le plan localisé de quartier n°27964B-543 adopté par le Conseil d'Etat le 28 juin 1989 ;

Vu le projet de construction d'un immeuble de logements au Vieux-Chemin-d'Onex 12 ;

Vu que ce projet ne peut être réalisable qu'en empiétant sur une partie de la parcelle 3590, propriété de la Commune de Lancy ;

Vu la demande des sociétés INVESTISS IMMO SA et IMAGINI SA d'acquérir une surface de 99 m2 sur cette parcelle ;

Vu le dossier de mutation parcellaire N°68/2010 établi par M. Christian HALLER, ingénieur géomètre officiel, en date du 5 octobre 2010, prévoyant notamment la division de la parcelle 3590 et la création de la parcelle 3590B, d'une surface de 99 m2 ;

Vu que ladite parcelle 3590B ne représente pas un intérêt majeur justifiant son maintien au nom de la Commune de Lancy ;

Vu le projet d'acte établi par Me Chantal BINDER-RAETZ, notaire, en date du 15 décembre 2010 ;

Vu l'article 30, lettre K, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 12 janvier 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par **31 oui**

1. de vendre aux sociétés INVESTISS IMMO SA et IMAGINI SA la future parcelle N°3590B, propriété de la Commune de Lancy, d'une surface de 99 m2, telle que définie par le dossier de mutation n°68/2010, sise au Vieux-Chemin-d'Onex 12 ;
2. de fixer le prix de vente de cette parcelle à Fr. 45'000.-- ;
3. de faire supporter aux acquéreurs sus-désignés les frais de géomètre, de notaire et du Registre foncier ;
4. de comptabiliser cette vente au compte des investissements, rubrique 600, compte 356011.600955 ;
5. de porter la valeur de cette vente au crédit du bilan, rubrique 140, compte 356011.140101 ;
6. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous actes y relatifs ;